42. Romange

42.1 OAP « Entrée Est »

Contexte

Situé en vis-à-vis du pôle scolaire, ce tènement d'1,5 ha est accessible au Nord depuis la rue du Comté. La déclivité du site est importante, orienté Nord (point haut) - Sud.

Principes d'aménagement

- > Développer un bouclage à partir de la rue du Comté
- Aménager un cheminement piéton vers la plaine de loisirs en lisière d'opération
- > Aménager les transitions public/ privé (avants de parcelle)
- Planter des haies vives en lisière pour mieux intégrer les nouvelles constructions dans le paysage
- > Aménager un espace comprenant du stationnement à l'Ouest





Romange 171 | Page

Caractéristiques de l'îlot

L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés :

- à la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement d'ensemble,
- une fois l'OAP Pré d'Aval réalisée et avec le phasage suivant :
 îlots 1 et/ou 3, puis îlots 2 et/ou 4.

llots 1 et 2:

 Implantation libre du volume bâti avec un traitement des avants de parcelle pour aménager un espace d'agrément au Sud

Ilot 3:

- 5 logements mitoyens et/ou intermédiaires
- Implantation sur rue du volume bâti pour disposer d'un maximum d'espace libre plein Sud

Ilot 4:

• Implantation sur rue du volume bâti pour disposer d'un maximum d'espace libre plein Sud

Objectif de 15 logements sur une superficie de 1,47 ha Densité urbaine brute de 10 logements à l'hectare

Références à valeur d'illustration

Des quartiers en lien étroit avec le grand paysage



Aménagement paysager dans la pente Quartier de la Pellinière, Les Herbiers, In situ

Transition public / privé



Implantation en retrait – ZAC des Ormeaux, Bouaye (44) Cécile NIZOU architecte



Traitement du retrait Allée Schubert, Chantepie (35) ZAC des Rives du Blosne

Romange 172 | Page



Maisons mitoyennes – Petitville (76) – Atelier 6.24 architectes



Transition public/privé, Quartier Vauban, Fribourg

173 | Page Romange

42.2 OAP « La Navettière »

Contexte

Ce tènement de situe dans la continuité de la future aire de loisirs et du ruisseau. Il permet de « finir » l'urbanisation aux abords de l'A36.

Principes d'aménagement

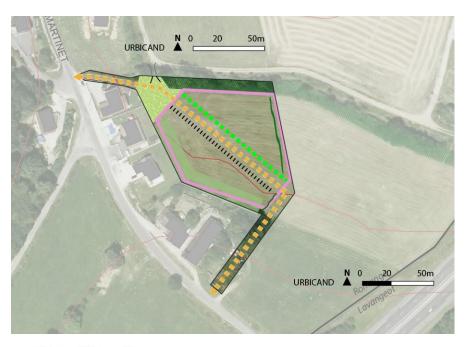
- Développer un bouclage à partir de la rue du Martinet
- Aménager des haies en lisière Est pour intégrer ces nouvelles constructions au paysage
- Aménager un espace public en entrée Nord-Ouest, accueillant l'arrivée de la passerelle, liaison avec la plaine de loisirs.
- > Conserver les boisements au Nord
- Privilégier les maisons jumelées

Caractéristiques de l'îlot

L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés :

- à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble
- une fois l'OAP Pré d'Aval réalisée.
- Au Nord de la future voie créée, implantation libre du volume bâti avec un traitement des avants de parcelle pour aménager un espace d'agrément au Sud
- Au Nord de la future voie créée, implantation sur rue du volume bâti pour disposer d'un maximum d'espace libre plein Sud

Objectif de 8 logements sur une superficie de 8 500 m² Densité urbaine brute de 10 logements à l'hectare



Déplacement / Espace public

Rue principale à créer

Placette comprenant du stationnement

Cheminement piéton à aménager

Passerelle à construire

Paysage / Environnement

Espace collectif à créer

Haie vive à aménager en lisière (transition public/privé)
 Trame verte à maintenir (verger, haie, boisement, talus végétalisé)

Mur ancien à conserver

Urbanisation

Ilot d'habitat individuel et/ou mitoyen

Traitement paysager des avants de parcelle

IIII Implantation du bâti sur rue

Implantation d'un espace jardiné (bande de recul de 10m)

Romange 174 | Page

42.3 OAP « Pré d'Aval »

Contexte

Ce secteur permet de densifier les parcelles rue du Martinet, en vis-àvis du groupe scolaire. L'OAP s'appuie sur l'étude pré-opérationnelle du CAUE du Jura, menée pour redonner une fonction à l'ancienne aire de loisirs.

Principes d'aménagement

- Aménager un bouclage piéton entre les deux voies de dessertes (parking et logements)
- Aménager une placette comprenant du stationnement et un verger, ainsi qu'un espace public pour accéder à la passerelle existante donnant accès à la plaine de loisirs
- > Privilégier les maisons jumelées

Caractéristiques de l'îlot

L'aménagement, le traitement et l'urbanisation des tènements des îlots sont subordonnés à la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Opération par changement de destination

- Implantation sur rue du volume bâti pour profiter de l'exposition Sud, côté parking et espace collectif
- Parcelles au Sud du site : traitement des avants de parcelle pour aménager un espace d'agrément au Sud

Renouvellement urbain : objectif de 8 logements Densité urbaine brute de 14 logements à l'hectare



Déplacement / Espace public

Rue principale à créer

Placette comprenant du stationnement

Cheminement piéton à aménager

Passerelle à construire

Paysage / Environnement

Espace collectif à créer

Haie vive à aménager en lisière (transition public/privé)

Trame verte à maintenir (verger, haie, boisement, talus végétalisé)

Mur ancien à conserver

Urbanisation

Ilot d'habitat individuel et/ou mitoyen

Ilot d'habitat intermédiaire

Sens d'implantation du volume principal
 Traitement paysager des avants de parcelle

IIII Implantation du bâti sur rue

Implantation d'un espace jardiné (bande de recul de 10m)

Romange 175 | Page

Références à valeur d'illustration



Exemple de maisons jumelles, SABA Architectes, Perros-Guirrec

176 | Page Romange